

De : stelten

Date : 8 mars 2012 20 h 48

À : Savoie, Denise, députée

Cc : Paradis, Christian - Député; Moore, James - Député; Moore, James - Député; Thibeault, Glenn - Député; Angus, Charlie - Député; Armstrong, Scott - Député; Benskin, Tyrone - Député; Braid, Peter - Député; Calandra, Paul - Député; Cash, Andrew - Député; Del Mastro, Dean - Député; Lake, Mike - Député; McColeman, Phil - Député; Moore, Rob - Député; Nantel, Pierre - Député; Regan, Geoff - Député; Comité législatif loi C-11

Objet : Projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur

Denise Savoie, B.A., M.A., M.Ed., députée de Victoria
Vice-présidente et présidente des Comités pléniers
Chambre des communes

Madame,

C'est encourageant de voir que le Parlement étudie le projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur. Comme vous le savez, je suis écrivaine et j'habite dans votre circonscription.

Fort heureusement, mes activités de création n'ont jamais été ma seule source de revenus. Cependant, la protection de la propriété intellectuelle accordée par la *Loi sur le droit d'auteur* revêt la plus haute importance pour moi. Surtout à l'ère numérique, où des auteurs sans scrupules piquent mes ouvrages en ligne et en changeant même la forme et le contenu pour qu'ils correspondent à leurs besoins, ce qui viole mes droits moraux aux termes de la *Loi*.

Depuis peu, je bénéficie modestement de la décision rendue dans le recours collectif *Heather Robertson vs ProQuest et al* portant sur le droit au paiement de redevances pour des articles publiés à l'origine dans la presse écrite (journaux et revues), puis numérisés et ensuite affichés sur le Web. Au début de l'ère de la publication électronique, l'auteur ne recevait aucune contrepartie financière. Utilisant la *Loi* comme bouclier, la journaliste Heather Robertson s'est battue et a remporté une victoire éclatante pour nous tous. Cette victoire aura une importance particulière pour les écrivains et journalistes de carrière.

Je suis très fière que mon œuvre ait servi de gagne-pain à des éditeurs de livres, de journaux et de revues, à des rédacteurs en chef, à des illustrateurs, à des imprimeurs, à des webmasters, à des distributeurs, à des libraires, à des bibliothèques, à des galeries d'art, à des compositeurs, à des musiciens, à des acteurs, à des producteurs et à des journalistes radio, à des concepteurs en architecture et à des graveurs sur verre. Bon nombre d'éditeurs sont propriétaires de petites et moyennes entreprises. Certains ont dû abandonner la bataille et fermé les portes de leur entreprise.

Je suis extrêmement favorable à la modernisation de la *Loi sur le droit d'auteur*, mais j'ai appris de la League of Canadian Poets et d'Access Copyright que le projet de loi C-11 comprend plus de 30 nouvelles exceptions qui touchent les détenteurs de droits d'auteur. Plusieurs d'entre elles éliminent ou réduisent la capacité de l'auteur à contrôler ses œuvres et à obtenir une contrepartie pour son travail.

L'une des exceptions les plus inquiétantes est l'élargissement de l'utilisation équitable d'une œuvre à l'éducation, ou utilisation sans contrepartie. La plupart de mes premiers ouvrages s'adressaient aux jeunes, pour lesquels j'écris encore parfois aujourd'hui. Cette source de revenus est déjà suffisamment modeste sans qu'on la rogne davantage.

Quant à la poésie, que ma plume destine tant aux adultes qu'aux jeunes, de nombreux éditeurs d'anthologies et de revues — surtout celles en ligne — s'attendent à ce que les créateurs travaillent gratuitement, une réalité souvent dictée par des facteurs économiques. Bien sûr, nous recevons un exemplaire des éditions imprimées dans lesquelles nos œuvres figurent, mais on peut comparer cela à l'énergie, à l'expertise et à la créativité que vous déployez pour le Parlement et pour lesquelles vous recevez un exemplaire du Hansard.

Il importe particulièrement de protéger mon droit d'auteur sur ces œuvres pour que je puisse les offrir sur différents marchés et obtenir des redevances d'Access Copyright.

Je sais que vous appuyez activement les arts et je compte sur votre travail incessant de militante pour que les écrivains puissent continuer à contribuer aussi bien à la culture canadienne qu'à son économie.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.
Rosalee van Stelten